



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 19986

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté sur le fait que les Rmistes qui reprendront un emploi et percevront donc le revenu de solidarité active gagneront en fait plus que les salariés effectuant le même travail mais n'ayant pas connu une période de chômage préalable. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment il envisage de contourner ce dysfonctionnement.

Texte de la réponse

Le haut commissaire aux solidarités actives remercie M. le député de sa question qui traduit la légitime préoccupation des parlementaires quant à d'éventuelles inégalités qui seraient générées par la généralisation du revenu de solidarité active. Les expérimentations qui ont été lancées dans 34 départements depuis le mois de septembre 2007 ont uniquement porté sur le retour au travail des bénéficiaires du RMI et de l'API. Son bilan a démontré que l'incitation financière du RSA (la garantie que tout retour au travail se traduira par un gain supplémentaire de revenus) favorisait le retour à l'emploi puisque celui-ci est de 30 % supérieur sur les territoires expérimentaux. La généralisation du RSA, si elle s'inspire des expérimentations, est cependant plus large puisqu'elle concerne également les salariés modestes de façon à éviter que les personnes qui reprennent un emploi et bénéficient du RSA se retrouvent à gagner plus que celles qui ont toujours travaillé pour un salaire modeste. La généralisation du RSA répond donc à la juste préoccupation de M. le député et garantit également, du fait de la dégressivité de la prestation, que le travail à temps plein est toujours plus rémunérateur que le travail à temps partiel.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19986

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2824

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1403